



Conseil régional

Le président

Paris, le 09 SEP. 2013

Réf : CR/JPH/GA/CLM/N° 209

Monsieur Jean-Marc AYRAULT  
Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
57, rue de Varenne  
75700 PARIS

Monsieur le Premier Ministre, *cher Jean Marc,*

Votre attachement à la question de la mobilité pour l'ensemble de nos concitoyens est reconnu de tous. Vous considérez, à juste titre, que l'amélioration de l'offre de transports collectifs constitue un enjeu de vie quotidienne, mais également l'une des conditions essentielles de la croissance durable de demain. Les orientations qui ont été prises par le Gouvernement en faveur des transports du quotidien sur le réseau ferré national l'illustrent parfaitement. La signature le 19 juillet dernier en votre présence, au Conseil Régional d'Ile-de-France, du *Protocole Etat – Région relatif à la mise en œuvre du plan de mobilisation pour les transports sur la période 2013/2017 dans le cadre du Nouveau Grand Paris* en est également une traduction très concrète.

Je souhaite porter votre attention sur les conséquences d'une éventuelle augmentation de 3 points de la TVA dans le secteur des transports publics en 2014, de 7% à 10%. Bien de première nécessité, le transport collectif est également un élément fondamental de la compétitivité francilienne. En outre, un tassement de la mobilité aurait un effet néfaste sur l'emploi et la consommation, alors que la France connaît au deuxième trimestre une reprise de la croissance, ce dont je me réjouis pleinement.

Or, compte tenu de l'évolution des charges facturées par les opérateurs de transports (RATP, SNCF, concessionnaires du réseau OPTILE) au Syndicat des Transports en Ile-de-France, liée à la mise en service des nouveaux projets de transports ainsi qu'à l'évolution des coûts de production, et de l'évolution contrainte des ressources finançant le STIF (contributions financières de la Région, des Conseils Généraux et de la Ville de Paris, et versement de transport) d'autre part, les tarifs des transports publics en Ile-de-France devraient augmenter tendanciuellement de 3% par an sur l'ensemble de la décennie. Cela signifie donc que la répercussion sur les usagers de la hausse de la TVA, si elle était confirmée, contraindrait le STIF à augmenter les tarifs des transports beaucoup plus fortement en 2014, en l'absence même de toute mesure nouvelle votée cette d'année.

Une telle augmentation ne me paraît pas souhaitable. J'ai à l'esprit les conséquences qu'une décision similaire a pu avoir récemment, à Rio de Janeiro et Sao Paulo notamment.

La plupart des pistes alternatives, visant à absorber une hausse de la TVA dont l'impact serait supérieur à 100 M€ par an pour le STIF, ne sont malheureusement pas envisageables. Une réduction à due concurrence de l'offre de transports en Ile-de-France ne paraîtrait pas acceptable. La situation financière des Conseils Généraux, en particulier de la Seine-Saint-Denis, ainsi que celle de la Région Ile-de-France qui sera entièrement mobilisée par le financement du protocole du 19 juillet – qui reconnaît la nécessité de ressources nouvelles pour la Région – ne permettraient pas non plus d'augmenter leur contribution budgétaire de 10% en 2014.

Il me semble ainsi que l'augmentation de la TVA dans les transports publics devrait être abandonnée au profit d'autres mesures de financement compte tenu des conséquences sociales et politiques qu'elle risquerait d'engendrer, en Ile-de-France et sur l'ensemble du territoire national.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération

*La hausse de la TVA appliquée aux transports publics, bien de première nécessité en Ile de France et ailleurs, nous conduirait en 2014 à des hausses de tarifs insupportables. J'attire votre attention sur le sujet qui peut être très délicat à gérer, tant pour la Région que pour le gouvernement, surtout que le décret de légalité a fait l'objet d'une mesure de dérogation favorable.*

Jean-Paul HUCHON

*Bien amicalement*

